

RESOLUTIONS ADOPTEES

A M E N T R E S O R S I C A V

Société d'Investissement à capital variable
Siège Social : Chez AMEN INVEST, 150 Avenue de la Liberté
1002 Tunis

Assemblée Générale Ordinaire 2009 du Jeudi 4 Mars 2010.

résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 3,991 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 5 Mars 2010.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

-AMEN BANK

Arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :
Qui prendra fin lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui statuera
sur les états financiers de

l'exercice :

--Monsieur Adel GRAR	2011
-COMAR	2011
-AMEN BANK	2012
-AMEN INVEST	2011
-AMEN INVEST	2011

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.